

# Transport solidaire





### Pourquoi un Transport solidaire?

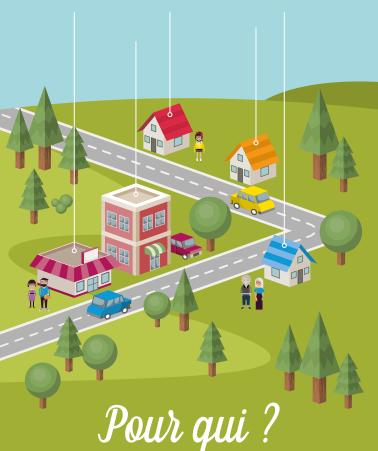
Pour pallier la baisse de mobilité en luttant contre l'isolement.

Le transport
solidaire est basé
sur la solidarité,
le volontariat
et la non-concurrence
avec les transports
existants.



### Pour aller où ?

Les déplacements s'effectuent uniquement sur le territoire de la Ville de Saumur (Saumur et les communes déléguées de Bagneux, Dampierre-sur-Loire, St Lambert-des-Levées et St-Hilaire St-Florent).



Pour les Saumurois rencontrant des difficultés de mobilité et ne pouvant pas accéder aux transports collectifs sur le territoire de la Ville de Saumur.

## Pour quels déplacements ?

Pour des déplacements occasionnels :



Rendre visite à des amis, de la famille, à des personnes malades et/ou hospitalisées.



Aller au cimetière, au marché, à un rendez-vous médical ou paramédical, faire des courses.



Se rendre à une cérémonie (mariage, sépulture,...)



Se déplacer pour des démarches bancaires, administratives,...



Se rendre à un rendez-vous de recherche d'emploi.



Se rendre à une correspondance pour un train...

## Sous quelles conditions?



#### **ÊTRE DOMICILIÉ**

sur le territoire de la Ville de Saumur.



#### JUSTIFIER

de ses ressources.



#### **PARTICIPER**

au coût du déplacement.



#### ACCEPTER ET RESPECTER

le règlement du transport solidaire.

## Comment est organisé le transport solidaire ?

Des chauffeurs bénévoles assurent le transport des usagers de ce service.

## qui S'adresser

Vous souhaitez être usager ou devenir chauffeur bénévole ? contactez :



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de la ville de Saumur

> 7 rue Corneille 49400 Saumur 02 41 83 31 62

actionsociale@ville-saumur.fr www.ville-saumur.fr



CCAS : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)